

République Française
Département des Côtes d'Armor

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le premier octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Justine ROBIN, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAU, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Amaury ROSA

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ)

Secrétaire de séance : Loreena CHAUEAU-BELOT

01/10/2026-11	OISCL – PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'AVRIL À JUILLET 2026 7.6 Contributions budgétaires
---------------	---

L'OISCL a fait parvenir un nouvel état récapitulatif des recettes et des dépenses en lien avec l'ouverture de l'accueil de loisirs du mercredi à Broons, d'avril à juillet 2026. Ayant constaté un déficit de 6 603.56 €, l'OISCL demande une participation à la prise en charge de ce déficit.

Les montants ont été répartis en fonction du taux de fréquentation des enfants de chaque commune sur les deux accueils de loisirs ouverts le mercredi. La répartition de la charge du déficit est la suivante :

Lamballe Terre et Mer = 47 %, soit 3 103.67 €

Dinan Agglomération = 53 %, soit 3 499.89 €

La part de Dinan Agglomération se partage ainsi :

Broons : 68 % = 2 379.92 €

Mégrit : 15 % = 524.98 €

Yvignac-la-Tour : 17 % = 594.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 022-212203913-20261001-01_10_2026_11-DE

- **PREND ACTE de la prise en charge par la commune d'Yvignac-la-Tour d'une part de déficit liée à l'ouverture des accueils de loisirs par l'OISCL le mercredi, pour la période d'avril à juillet 2026, soit un montant de 594.98 €.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS



Le secrétaire de séance,
Loreena CHAUVEAU-BELOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BeLOT", written over a horizontal line.

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 2 octobre 2026

Le Maire,
Claudine LUCAS

